

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérative :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 novembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sylvain HERMAN
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Didier CORNET à Daniel BALISONI

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Tahar BOUANANE.

Conseiller.e.s ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Alain DESCOLS, Marc BONNOT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ZA L'ACHE

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;

Vu l'instruction M14 pour le budget ZA L'ACHE ;

Vu la délibération n°20220322-47 du 22 Mars 2022 approuvant le budget primitif 2022.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et ajustements budgétaires tels que détaillés ci-dessous :

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Montant en euros
011 'Charges à caractère général'	73 990,00 €
6045 'Achats d'études, prestations de services'	73 990,00 €
TOTAL	73 990,00 €

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Montant en euros
042 'Opérations d'ordre de transfert entre sections'	968 000,00 €
71355 'Variation de stocks de terrains aménagés'	968 000,00 €
70 'Produits des services, du domaine et ventes diverses'	-894 000,00 €
7015 'Vente de terrains aménagés'	-894 000,00 €
75 'Produits de gestion courante'	-10,00€
7588 'Autres produits de gestion courante'	-10,00 €
TOTAL	73 990,00 €

Investissement Dépenses

Chapitre	Montant en euros
040 'Opérations d'ordre de transfert entre sections'	968 000,00 €
3555 'Variation de stocks de terrains aménagés'	968 000,00 €
TOTAL	968 000,00 €

Investissement Recettes

Chapitre	Montant en euros
16 'Emprunts et dettes'	968 000,00 €
1641 'Emprunts'	968 000,00 €
TOTAL	968 000,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative telle que figurant ci-dessus.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 48

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions:

Le secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

